

Conseil d'administration

du 10/01/2001

III-Convention-Contrat-Marché

Fouilles archéologiques à Herbignac et Férel (liaison Férel – Campbon). Convention avec l'association AFAN

le tracé retenu pour la canalisation Férel – Campbon emprunterait un chemin empierré nommé « La voie romaine », qui traverse les communes d'Herbignac (44) et Férel (56).

Le Conservateur Régional d'Archéologie estime nécessaire que soit réalisée au préalable une opération de diagnostic afin de déterminer l'emplacement et la structure de cette supputée voie romaine, en restituer le tracé, en évaluer le potentiel archéologique, et conclure à la faisabilité des travaux envisagés.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil d'Administration de passer convention avec l'association AFAN, sous la responsabilité du Conservateur Régional.

Durée de l'opération	26 jours ouvrés
Objet	Ouverture en 3 points pour repérer la voie Coupe en travers Instruments de l'analyse stratigraphique Survol aérien Eventuellement recherche microtoponymique
Coût total	105 448 F HT

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

↳ **Approuve cette proposition ;**

↳ **Autorise le Président à signer la convention à cet effet.**

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT

J. BRIEND